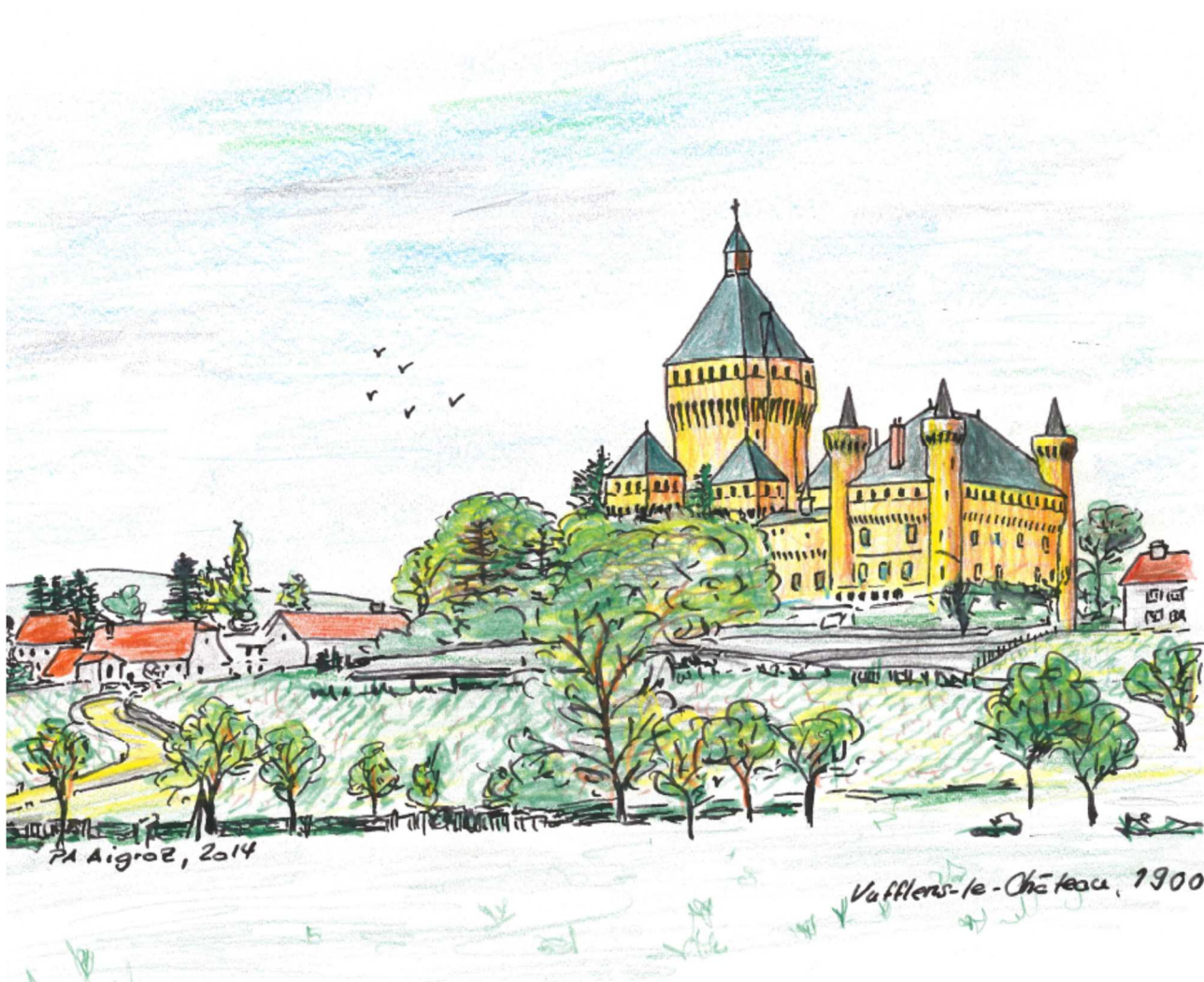


Vufflinteros



INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

COMMUNICATIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ

Bureau communal – Modification de l’horaire d’ouverture

Dès janvier 2017 et jusqu’à nouvel avis, le bureau communal sera ouvert selon l’horaire suivant :

| | |
|-------|--|
| Mardi | 08h00 – 12h00 |
| Jeudi | 16h00 – 18h00 (pour le contrôle des habitants) |

et sur rendez-vous.

Horaire d’ouverture de la déchèterie de Riond-Bosson à Morges

| | |
|---|-------------------|
| Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi : | 13h45 - 18h00 |
| Samedi : | 08h00 - 12h00 |
| Veille de jour férié : | Fermeture à 16h00 |

Horaire d’ouverture de l’emplacement pour les déchets de jardin au ch. de la Bise

| | |
|--------------------|---------------|
| Du lundi au samedi | 10h00 - 18h00 |
|--------------------|---------------|

Dates des collectes des déchets organiques méthanisables

Les 3, 10, 17, 24 et 31 août 2017
Les 7, 14, 21 et 28 septembre 2017
Les 5, 12, 19 et 26 octobre 2017
Les 2, 9 et 23 novembre 2017
Les 7 et 21 décembre 2017

Encouragement aux énergies renouvelables et à l’efficacité énergétique

RAPPEL des subventions possibles

Sur présentation d’un dossier à la Commune, il est possible d’obtenir **une subvention** pour vos projets liés à l’amélioration énergétique, grâce à notre fonds communal d’encouragement aux énergies renouvelables constitué à partir de l’année 2014.

Une subvention est notamment possible pour un examen thermographique, une amélioration thermique de l’enveloppe d’un bâtiment existant, la production de chaleur bois, les pompes à chaleur sol-eau, les capteurs solaires thermiques, les panneaux solaires photovoltaïques, les bâtiments labellisés « Minergie » et même pour l’achat de vélos électriques.

Pour plus d’information, merci de consulter le règlement communal en la matière, avec le tableau des subventions et le formulaire de demande de subvention, qui sont disponibles sur notre site internet sous l’onglet règlements divers.

Piscines – Quelques rappels extraits de la directive cantonale DCPC 501

Autorisation

L’installation d’une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à permis de construire, ceci indépendamment du volume du bassin.

Les piscines non couvertes et autres bassins extérieurs peuvent être dispensés d’enquête publique par la Municipalité, pour autant que ces objets ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.



Conditions pour vider les piscines en automne

Principes d'évacuation des eaux

L'exploitation d'une piscine traditionnelle d'un certain volume nécessite généralement l'emploi de produits chimiques pour le traitement de l'eau et un système de filtration, afin de garantir une qualité hygiénique durable de l'eau sans devoir la renouveler trop fréquemment.

Des eaux polluées sont produites lors de la vidange des eaux de baignade, du rinçage des filtres et du nettoyage des bassins.

Vidange des eaux de baignade

La désinfection, fréquemment assurée par du chlore (plus rarement par du brome, du sel de mer ou une électrolyse au cuivre-argent), permet de limiter le développement d'algues et de bactéries. Les dosages prescrits doivent être scrupuleusement respectés.

Il est impératif de stopper tout apport de produit désinfectant au minimum 48 heures avant de procéder à la vidange du bassin. Ce laps de temps permet en effet de réduire naturellement le pouvoir désinfectant du chlore, notamment par l'impact du rayonnement solaire (UV).

La période de déchloration étant respectée, les eaux de baignade peuvent être évacuées sans risque d'atteinte au milieu naturel. Elles seront utilisées de préférence pour l'arrosage du jardin ou évacuées avec les eaux claires.

Au cas où une vidange urgente doit être effectuée par un professionnel, le recours à une réduction du chlore actif par du thiosulfate de sodium peut être admis, afin de respecter la valeur limite légale de rejet de l'Ordonnance sur la protection des eaux (0.05 mg de chlore actif /litre).

Rinçage des filtres

La filtration permet de retenir les déchets, débris de végétaux et insectes contenus dans l'eau de la piscine ou à sa surface. On distingue principalement deux types de filtres mécaniques, soit les filtres à sable et les filtres à cartouche.

Filtres à sable (ou à diatomées) : bien adaptés aux volumes d'eau importants, ils nécessitent un nettoyage régulier à contre-courant et un tuyau, fixe ou souple, pour l'évacuation des eaux de rinçage à la canalisation.

Filtres à cartouche : peu encombrants et moins chers que les filtres à sable, ils sont fréquemment utilisés pour les bassins aux dimensions réduites ou hors-sol. Ils ne nécessitent pas de tuyau de raccordement à la canalisation.

Les eaux de rinçage des filtres seront évacuées dans un collecteur d'eaux usées. En effet, les déchets et la matière organique retenus ne doivent en aucun cas parvenir dans un cours d'eau, où leur décomposition contribuerait à un appauvrissement de la teneur en oxygène dissous, élément nécessaire à la vie aquatique.

Dans le cas particulier d'une désinfection par électrolyse au cuivre-argent, les eaux de rinçage du filtre doivent faire l'objet d'un prétraitement (par floculation/filtration ou résine échangeuse d'ions), afin de réduire la teneur en cuivre avant déversement aux eaux usées.

Cette installation nécessite un contrat d'entretien, dont une copie doit être transmise au SESA.

Nettoyage des bassins

Les bassins feront de préférence l'objet d'un nettoyage mécanique, à l'aide d'une brosse ou d'un jet à haute pression. Si l'utilisation de produits chimiques s'avère nécessaire (eau de Javel, détartrant, etc.), il est impératif de respecter le dosage prescrit par le fournisseur (pas de surdosage inutile) et d'évacuer les eaux de nettoyage aux eaux usées.



DÉCISIONS DIVERSES DE LA MUNICIPALITÉ DURANT LE 1ER SEMESTRE 2017

La Municipalité a décidé entre autres de

- Accorder un soutien financier aux sociétés sportives et culturelles suivantes dans lesquelles des jeunes de moins de 18 ans de la Commune sont inscrits (forfait de CHF 50.-/par jeune de Vufflens)
 - AS Rugby Morges CHF 50.-
 - Gym Rolle CHF 50.-
 - Atelier Acte Théâtre CHF 50.-
 - Zen Do Ryu CHF 200.-
 - Club Nautique Morgien CHF 50.-
 - Morges Natation CHF 500.-
 - Tennis de table Morges CHF 50.-
- Accorder un soutien financier de
 - CHF 200.- à Expo Pied du Jura pour le comptoir organisé du 6 au 9 avril 2017 à Montricher
 - CHF 200.- à Urban Project pour les activités organisées le 26 mars 2017
 - CHF 150.- à la Fête de la Tulipe 2017 pour parrainer un massif de 500 bulbes
 - CHF 100.- à l'Association Lire et Ecrire, section La Côte
 - CHF 200.- à la Fondation As'trame, 2 personnes de la Commune ayant fait appel à elle
- Accepter de renouveler aux mêmes conditions (CHF 8'800.-/an) le bail à loyer conclu avec le SIS Morget pour le local du feu situé dans le complexe scolaire.
- Accepter de mettre la salle de gymnastique à disposition d'un 2^{ème} groupe de jeunes enfants de la Gym Morges le mardi entre 17h30 et 18h45.
- Accepter de mettre le local de la Vufflantine à disposition de l'APEVE pour un atelier « Masque de carnaval » le 18 janvier 2017 et la grande salle pour une boum le 3 mars 2017.
- Accepter de mettre la salle de gym à disposition le 4 février 2017 pour une rencontre de gymnastique pour des enfants faisant partie de plusieurs troupes de scouts de la Suisse romande.
- Accepter de mettre la grande salle à disposition de la paroisse St-Prex-Lussy-Vufflens le 1^{er} octobre 2017 pour une activité paroissiale « PasSage ».
- Accepter de mettre à nouveau la salle du Blétru et le préau du collège à disposition le 5 mai 2018 pour le rallye du catéchisme.
- Accepter la proposition d'Allez Hop de mettre sur pied une initiation gratuite à la marche nordique. Cette dernière aura lieu le 10 septembre 2017 lors de la Journée de commune.
- Accepter la demande faite aux communes avoisinantes de Morges de verser CHF 1.-/habitant pour la réception qui sera organisée en l'honneur de Mme Sylvie Podio, Présidente du Grand Conseil.
- Accepter de mettre les terrains de foot et de basket à disposition du Chœur d'hommes « La Concorde » pour le Giron choral de la Morges qui aura lieu les 25 et 26 mai 2018 ainsi que 4 salles de classes et la salle de gym moyennant accord de l'ASIME.
- Accepter de renouveler pour 3 ans aux meilleures conditions le contrat pour l'enlèvement des ordures ménagères.
- Autoriser le Chœur d'hommes « La Concorde » à organiser une tombola du 3 au 7 mai 2017.
- Accepter que M. Tristan Perey porte les couleurs de la Commune de Vufflens-le-Château en tant que banneret lors de la prochaine Fête des vigneron.
- Equiper la Vufflantine de matériel supplémentaire afin de répondre à l'augmentation du nombre d'inscriptions.
- Fermer le bureau communal du 17 au 28 juillet 2017.
- Se prononcer sur le projet d'horaire CFF 2018 en indiquant qu'elle souhaite obtenir une cadence à la demi-heure toute la journée.



LE CONSEIL GÉNÉRAL EN BREF

Prochaines séances du Conseil général en 2017

Les 30 octobre et 4 décembre 2017 à 20h15.

Devenir membre du Conseil général, pourquoi pas ?

Saviez-vous que toute citoyenne ou tout citoyen ayant le droit de vote au niveau communal peut faire partie du Conseil général de notre Commune ? Il suffit d'en faire la demande à son Président et de se faire assermenter lors d'une séance du Conseil.

Le Conseil général est l'organe législatif communal. Il est composé d'environ 65 membres qui sont convoqués 4 fois par année. Lors de ses séances, le Conseil examine les différents préavis soumis par la Municipalité, approuve le rapport de gestion, les comptes annuels et le budget du ménage communal. Des commissions permanentes ou ad-hoc passent préalablement en revue les différents préavis et préparent un rapport détaillé à l'intention du Conseil.

Un tel organe ne peut fonctionner qu'avec l'apport des compétences des citoyens de la Commune qui proviennent de différents horizons. Ils peuvent ainsi mettre leur savoir-faire à disposition de la Commune et, en retour, bénéficier d'une expérience relative au fonctionnement et à la gestion d'une commune. Les conseillers peuvent également participer au bureau du Conseil en tant que scrutateur. Ceci leur permet de découvrir comment se déroule une votation fédérale ou cantonale, ou encore une élection. Finalement, le Conseil général est un bon moyen de se tenir informé sur le développement de la Commune et d'étendre son réseau de connaissances au travers de moments de convivialité.

Etes-vous intéressé à faire partie du Conseil ? Avez-vous des questions ? M. Philippe Stalder, Président du Conseil, se tient à votre disposition. Téléphone mobile 077 482 65 25, mail : stalder-warth@bluewin.ch.

Annonce des conseillers généraux aux séances du Conseil général

Tout conseiller doit annoncer son absence pour les séances auxquelles il ne pourra participer. Dans la pratique, sont acceptées les annonces via un autre conseiller présent au Conseil avant l'appel, un appel ou un courrier au Président, M. Philippe Stalder.

Démission du Conseil général

Tout membre peut présenter sa démission en cours de législature. Un courrier à l'intention du Président est nécessaire.

Décisions du Conseil général

Séance du 27 mars 2017

- Acceptation de la modification des articles 2 et 13 des statuts de l'ASIME de compétence communale.

Séance du 26 juin 2017

- Adoption des comptes de l'année 2016 qui font apparaître un excédent de produits de CHF 192'493.13.
- Approbation du rapport de la Municipalité en lui donnant décharge sur sa gestion de l'année 2016.

Prochaines votations cantonales et fédérales en 2017

24 septembre et 26 novembre 2017.

Horaire du bureau de vote

Le bureau de vote est ouvert le dimanche de 10h00 à 11h00. Le dernier relevé de la boîte aux lettres réservée aux votes par correspondance est également fait à 11h00.



AGENDA

| | |
|---|---|
| Journée de commune | Le 10 septembre 2017 dès 11h30 |
| Repas EPP | Le 19 septembre 2017 de 12h00 à 14h00 |
| PasSage | Le 1 ^{er} octobre 2017 dès 15h00 |
| Repas EPP | Le 17 octobre 2017 de 12h00 à 14h00 |
| Conseil général | Le 30 octobre 2017 à 20h15 |
| Cuvée de la Réforme Martin Luther, conte/récit et dégustation, Cave du Plessis | Le 2 novembre 2017 de 20h00 à 21h30 |
| Repas EPP | Le 21 novembre 2017 de 12h00 à 14h00 |
| Conseil général | Le 4 décembre 2017 à 20h15 |
| Repas EPP | Le 19 décembre 2017 de 12h00 à 14h00 |
| Apéritif de Noël avec vente des sapins et petits comptes | Le 20 décembre 2017 de 17h30 à 19h00 |
| Noël au sapin (œcuménique, pour petits et grands) | Le 21 décembre 2017 à 19h00 |

SOCIÉTÉS LOCALES - PRÉSIDENTS

| | | |
|--|--------------------------------|---------------|
| Chœur d'hommes "La Concorde" | M. Bertrand Cornut | 079 342 61 30 |
| Responsable Gym-dames / parent-enfant | Mme Elizabeth Chollet | 021 801 51 81 |
| Monitrice parent-enfant | Mme Monika Monterrubio | 079 566 11 28 |
| Jeunesse | M. Benoît Delay | 079 566 06 44 |
| Groupe de badminton | Mme Odile Criblez Gruaz | 079 831 43 51 |
| Association du Marché artisanal | M. Thierry Chollet | 021 801 51 81 |
| Association des parents d'élèves de Vufflens-le-Château et environs (APEVE) | Mme Francine Dambach Corsten | 079 202 20 69 |
| Cantine scolaire, inscriptions | Mme Anne-Sophie Latour Charpié | 076 379 74 49 |
| Renseignements | Mme Francine Dambach Corsten | 079 202 20 69 |

Location des locaux communaux

Les habitants de la Commune ont la possibilité de louer les locaux communaux à des tarifs préférentiels.

Cette faveur n'est cependant accordée que pour les fêtes de famille organisées par et pour les habitants (anniversaires, mariages, etc.).

Des tables de cantine sont également mises gracieusement à disposition des habitants de la Commune.

Veillez vous adresser au bureau communal pour tous renseignements ou réservations.



LA VIE VILLAGEOISE

Réception des nouveaux habitants et nouveaux bourgeois

Le 27 février 2017, 33 nouveaux habitants et nouveaux bourgeois sur 50 invités ont partagé une fondue avec la Municipalité. Le Président du Conseil, M. Philippe Stalder, et le Pasteur, M. Sandro Restauri, étaient également présents pour apporter le message du Conseil général et de la Paroisse. Comme chaque année, cette soirée s'est déroulée dans une ambiance cordiale et chaleureuse.



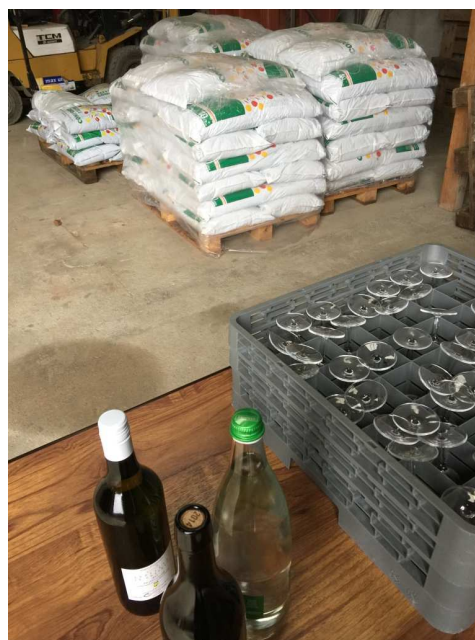
90 ans de M. Jean-Paul Defontaine

Le 6 février 2017, M. Jean-Paul Delafontaine a fêté son 90^{ème} anniversaire. La Municipalité s'est donc rendue chez lui quelque temps plus tard lui présenter ses meilleurs vœux.



Distribution de sacs de compost

Ce sont 15 sacs de 20 litres et 66 sacs de 40 litres qui ont été vendus par une délégation de la Municipalité lors de la distribution de compost le 18 mars 2017.



Course aux œufs

La traditionnelle course aux œufs organisée par la Société de Jeunesse a eu lieu comme chaque année le dimanche de Pâques sous les terrasses du Château.

C'est la Jeunesse de Chésereux qui était la société invitée et qui a participé aux courses cette année.



Soirées annuelles du chœur d'hommes « La Concorde »

Les soirées ont eu lieu les 3, 5, 6 et 7 mai 2017. En plus d'une prestation chorale de grande qualité de la part du chœur d'hommes, les spectateurs ont eu le plaisir de partager d'excellents moments avec l'équipe de la revue qui avait concocté cette année un spectacle sur le thème « En passant par l'hôtel ».



Le traditionnel concours avait pour but cette année de trouver le poids d'une botte de paille. Le résultat était 17,017 kg et les gagnants : 1^{er} Siegwart Pierre, 2^{ème} Magnin Claude, 3^{ème} Siegwart Fabienne, 4^{ème} Perey Michel, 5^{ème} Duruz Jean-Michel, 6^{ème} Cornaz Marinette, 7^{ème} Favre Bernard, 8^{ème} Chollet Thierry, 9^{ème} Tétaz Chantal



Sortie des retraités

Cette année, la sortie de nos aînés a eu lieu le 18 mai dans le district de La Riviera-Pays-d'Enhaut.

Une visite au musée Chaplin à Corsier, dans lequel plusieurs scènes célèbres des films de Charlot ont été reconstituées, leur a rappelé quelques beaux souvenirs de leur jeunesse.

Puis, nous avons embarqué à bord d'un train à vapeur qui nous a conduits à Chamby.

Un repas nous a été servi dans les bâtiments du Chemin de fer de Blonay-Chamby.

Deux de nos aînés ont même eu la surprise et le plaisir de rencontrer d'anciens collègues de travail qui sont actifs comme bénévoles au musée du Chemin de fer.

En visitant ce musée, nos aînés ont pu découvrir une ancienne locomotive à vapeur et un wagon qui circulaient au siècle passé sur la ligne Morges-Bière.

Comme chaque année, cette journée s'est déroulée dans la bonne humeur et tous nos aînés ont été enchantés par cette balade dans les souvenirs.





Le Marché artisanal (par Mme Natacha Buchet)

Il y a une certitude pour cette 16^{ème} édition du Marché artisanal de Vufflens-le-Château : le soleil était au rendez-vous. Il n'a pas plu une brique comme on dit chez nous.

Le Marché est l'occasion pour les habitants du village de se réunir pour une belle fête qui commence à 10h00 et se termine à leur bon vouloir.

Les visiteurs et les artisans étaient au rendez-vous et la fête était réussie.

Il faut dire que l'équipe de bénévoles du Marché a travaillé comme un sacre pour accueillir tout ce petit monde. La préparation d'un marché de cette envergure commence dès février par l'envoi des courriers aux artisans, la recherche de nouveaux sponsors sans qui la fête n'aurait pas lieu, la communication, les animations, la cuisine, le montage et démontage des tentes, et j'en passe. Chacun a son poste et son équipe. C'est une affaire qui roule.

Toutefois, nous ne sommes pas à l'abri d'un couac, parfois le rouage croche et cette année nous avons eu quelques soucis avec la signalisation et l'orientation des véhicules dans le village. A revoir !

Des nouveautés sont à noter pour cette 16^{ème} édition. Le traditionnel stand « raclette » à la Balle chez Jeannette et Tienno a été remplacé par un bar à bières artisanales toujours chez Jeannette et Tienno. L'équipe cuisine de Stéphane Bauchièrre a fermé à 18h00 et le relais a été repris par les raclettes à gogo de Ginette et son team. Ils ont d'ailleurs rencontré un tel succès qu'ils ont dû se réapprovisionner de 4 demi-meules supplémentaires en cours de soirée auprès de la Fromagerie de Cottens qui a rouvert exceptionnellement les portes de son magasin à 20h30.

Le stand crêpes des jumelles Maude et Fabienne n'a pas arrêté de toute la journée et même en soirée. La Jeunesse de Vufflens a proposé ses traditionnels Malakoff et la Gym Dames ses pâtisseries. La Société du Chœur d'hommes de Vufflens a tenu la buvette depuis la création du Marché.

Nous avons eu la chance d'accueillir au sein du Comité élargi l'Association des parents d'élèves de Vufflens qui nous a proposé plein d'animations au cours de la journée.

L'équipe de jeunes de la Paroisse de Vufflens a fait fonctionner à merveille la tyrolienne.

Et n'oublions pas nos valeureux pompiers qui étaient là dès 6h30 pour la mise en place des 97 artisans.

Quant au cross, cette année a vu son nombre de participants augmenter. Le parcours d'environ 8 km imaginé par Suzanne Ribet en a fait suer plus d'un.

La Commune de Vufflens a eu la gentillesse de nous mettre à disposition ses employés communaux David et Philippe qui ont été d'un renfort indispensable et précieux.

Merci à tous pour votre engagement.

Nous vous attendons nombreux l'année prochaine pour la 17^{ème} édition.





DIVERS

PasSage (texte reçu de Mme Doris Walgenwitz, Diacre stagiaire Paroisse St-Prex-Lussy-Vufflens)

Venez faire la fête autour de la salle communale et jusque dans la cour du Château !

Le 1^{er} Octobre 2017 a lieu l'après-midi convivial « PasSage » à Vufflens

- Dès 15h00 rallye tous âges avec les Cadets de Yens et un convivial buffet de goûter canadien.
- Animation du Vufflens Jazz Band et du groupe de jeunes du voyage au Mozambique.
- 17h15 culte pour petits et grands pour marquer l'ouverture du catéchisme et culte de l'enfance.
- Pâtisseries bienvenues pour achalander le grand buffet canadien.
- Boissons offertes par la paroisse

Bienvenue à tous, que la fête soit belle !!!

La Jeunesse recrute (par Emilie Joerin)

La Jeunesse a besoin de vous, jeunes citoyens de la Commune de Vufflens-le-Château !

Le temps passe et les membres de la société vieillissent. Nous ne sommes plus que 6 et cela réduit malheureusement beaucoup la possibilité d'organiser des manifestations.

Cependant, les traditions doivent perpétuer !

Alors si tu as minimum 16 ans (ou 15 ans mais fini l'école), n'hésite plus à nous rejoindre !

La Jeunesse, c'est avant tout une bande d'amis. On organise ou participe à plusieurs manifestations dans l'année (course aux œufs, marché artisanal du village, caveau des vendanges, ...). En été, on participe aux girons, ce qui regroupe le bénévolat, la participation aux divers sports et bien sûr le week-end entre potes !

En fin d'année 2017, nous partons 2 semaines aux Philippines grâce à l'argent que nous avons récolté en organisant les diverses manifestations.

Alors si toi aussi tu veux vivre une belle aventure avec tes potes et finir par partir en voyage, prends contact avec la Jeunesse au 079 698 17 41 (Emilie Joerin, secrétaire) !



ANNUAIRE

MUNICIPALITE

Municipal responsable

Mme Anne-Chr. Ganshof
Syndique
acganshof@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre-Alain Aigroz
Vice-Syndic
paaigroz@vufflens-le-chateau.ch

Mme Maria-Pia Dubey
mpdubey@vufflens-le-chateau.ch

M. Philippe Henriod
phenriod@vufflens-le-chateau.ch

M. Pierre Siegwart
psiegwart@vufflens-le-chateau.ch

Dicastère

Administration générale - Finances -
Relations extérieures

Bâtiments, forêts et domaines
communaux -
Réseau d'eau potable (AVM)

Urbanisme - Police des constructions
Ecoles - Parascolaire
Plan canicule - Aînés

Voirie et déchets - Réseau d'épuration
Espaces publics - Transports publics

Sécurité et police - Affaire sociales
Services industriels - Concept énergétique
Culture/Tourisme/Sport
Communautés religieuses

Tél.

079 628 81 60

079 438 81 00

079 671 24 75

079 606 50 15

079 374 36 72

CONSEIL GENERAL

M. Philippe Stalder

Mme Katia Barberis

M. Aurèle Etchegaray

Président

Vice-Présidente

Secrétaire

077 482 65 25

079 450 51 19

079 502 38 74

ADMINISTRATION COMMUNALE

Site internet

vufflens-le-château.ch ou
vufflens-le-chateau.ch

Greffe - Contrôle des habitants

Mme Marlyse Treyvaud
greffe@vufflens-le-chateau.ch

Horaire d'ouverture au public

Mardi

Jeudi

En juillet et août :

Mardi

Jeudi

jusqu'à nouvel avis

08h00 - 12h00

16h00 - 18h00

10h00 - 12h00

16h00 - 18h00

021 804 60 30
fax 021 804 60 31

Boursière communale

Mme Denise Piguet
bourse@vufflens-le-chateau.ch

Facturation des taxes

021 804 60 33
fax 021 804 60 31

Employés communaux

M. David Christin
M. Philippe Vuffray

Voirie, extérieurs
Bâtiments

S'adresser au
bureau communal

ÉCOLES – PETITE ENFANCE

Salle des maîtres du collège de Vufflens

Etablissement primaire de Morges Ouest
Collège de la Burtignière
Ch. de Tolochenaz 9, 1110 Morges

Etablissement secondaire de
Morges Beausobre
Ch. Grosse-Pierre 1, CP 3153, 1110 Morges 3

M. Pierre-Alain Cordey
Directeur

M. Luc Schlaeppli
Directeur

Secrétariat

021 802 29 75

021 557 97 40

021 316 36 00

021 823 03 63



SANTÉ - SOCIAL

| | | |
|---|---|---------------|
| Agence d'assurances sociales Morges-Région Lundi-vendredi 08h00-11h30 et 14h00-16h00 | Mme Françoise Panchaud Préposée Av. de Lonay 2bis, Morges | 021 828 04 60 |
| Centre social régional | Central téléphonique Rue de Couvaloup 10 Morges | 021 804 98 98 |
| Centre médico-social, CMS | Rue Louis-de-Savoie 40 Morges | 021 811 11 11 |
| Espace prévention La Côte | Place du Casino 1 Morges | 021 804 66 44 |
| Office régional de Placement (ORP) Morges | Av. de la Gottaz 30, Morges | 021 557 92 00 |

SERVICES INDUSTRIELS

| | | |
|--------------------------|---|--------------------------------|
| Eau potable | AVM, Bussy-Chardonney Dépannages : M. Olivier Vuffray Remplaçant : M. Bernard Perey | 079 638 01 81 079 342 33 04 |
| Téléphonie, TV, Internet | UPC Cablecom Swisscom | 0800 66 88 66 0800 800 800 |
| Gaz | Cosvegaz SA, Cossonay y c. urgences | 0800 402 403 |
| Electricité | Romande Energie Morges Dépannages 24h/24h | 0848 802 900 0848 802 555 |

PAROISSES

| | | |
|----------------------|-----------------------------|---------------|
| Paroisse protestante | M. Sandro Restauri, Pasteur | 021 331 56 77 |
| Paroisse catholique | Morges | 021 811 40 10 |

POSTE

| | | |
|--|--------------------------|--|
| Horaire d'ouverture du bureau de poste de la Gottaz | Lundi-vendredi Samedi | tél. 0848 888 888 08h30 - 10h00 14h00 - 18h00 10h00 - 12h30 |
|--|--------------------------|--|

DIVERS

| | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|---------------|
| Office de l'Etat civil de la Côte | Rue St-Louis 2, Morges | 021 557 07 07 |
| Justice de Paix du district de Morges | Rue St-Louis 2, Morges | 021 557 94 00 |
| Protection civile district Morges | Ch. de Vergognausaz 45, St-Prex | 021 338 03 10 |

URGENCES

| | | |
|--|--------------|---------------|
| Police | | 117 |
| Feu | | 118 |
| SMUR (Service médical d'urgence) | | 144 |
| Intoxications | | 145 |
| Gendarmerie | | 021 557 90 21 |
| Centrale téléphonique des médecins Urgences – médecins de garde | | 0848 133 133 |
| Hôpital de Morges | 24h/24, 7j/7 | 021 804 22 11 |
| Médecins-dentistes de Morges Service de garde | | 078 798 77 78 |

